

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 29 juin 2012

Date de la convocation
08 06 2012

Date d'affichage
08 06 2012

2012-29-06-02
Convention de
partenariat avec la
Fondation du
Patrimoine

L'an deux mille douze

Et le vingt neuf juin

à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents:

Séance du 26 juin 2012 Quorum non atteint :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

Séance du 29 juin 2012 :

G.BARO (CdC Orb-Taurou), **F. BOUTES** (Conseil Général)

SOUS-PREFECTURE DE
REÇU LE

05 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le 03/07/12

05 JUL. 2012

2012-29-06-02

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Dans le cadre des missions Patrimoine et Habitat assumées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, des actions sont mises en place afin de valoriser le patrimoine local présentant un caractère architectural local et nécessitant l'utilisation de savoir-faire traditionnels.

Ces actions privées ou publiques peuvent mobiliser, en complément de financements de droit commun, des fonds de la Fondation du Patrimoine émanant de mécènes privés. Les subventions ou avoirs fiscaux attribués par cette Fondation sont votés par la commission départementale de la Fondation du Patrimoine et les dossiers examinés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Une première convention de partenariat entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la Fondation du Patrimoine a couvert la période du 28 juin 2008 au 30 juin 2012.

Durant cette période, la Fondation a co-financé 20 dossiers sur le territoire du Pays.

Le renouvellement de cette convention avec la Fondation du Patrimoine peut ainsi contribuer à améliorer l'environnement financier de nos actions dans les domaines du patrimoine et de l'habitat. Ce partenariat, qui pourra s'étaler du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, est détaillé dans le projet de convention ci-annexé, qui prévoit, notamment, la création d'un prix de restauration du patrimoine rural, doté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles à hauteur de 1.000 euros.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de ce partenariat, sur les modalités d'application proposées, sur l'engagement financier tel que proposé ci-dessus, et de bien vouloir m'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat, sur les modalités d'application proposées, sur l'engagement financier tel que proposé ci-dessus, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 29 juin 2012.



Le Président,
Francis BOUTES

